JO

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-7-6-77433290

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3 Tél. (78) 62.20.30 (P. 426 & 427)
Tél. (78) 60-95-87 (Postes 426 et 427)

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F

C. C. P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3

Bulletin N° 86 — Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région — 3 Juin 1977

VIGNE

MILDIOU - BOTRYTIS - OIDIUM -

La situation reste critique et la protection doit être assurée de façon continue, principalement dans les jours qui suivent chaque précipitation importante et lors de chaque poussée d'une croissance qui reste très active.

VERS de la GRAPPE -

Les traitements à caractère curatif peuvent être appliqués utilement contre la première génération jusqu'au 15 juin dans les vignobles les plus tardifs (bassins de la Loire et du Léman, Maurienne, etc...) et dans les zones marginales d'altitude les plus élevées des autres vignobles.

Dans les autres situations l'activité de ces ravageurs est pratiquement nulle.

ARBRES ET ARBUSTES FRUITIERS

TAVELURES -

La protection devra être assurée de façon parfaite à la date du 9 juin (apparition des taches issues des contaminations des 25 et 26 mai).

TORDEUSE ORIENTALE du PECHER (sur pousses) -

Malgré la présence de quelques papillons en fin de premier vol dans les régions moyennes et tardives la vigueur de la végétation rend tout nouveau traitement superflu.

CARPOCAPSE (sur arbres très peu chargés seulement) -

Renouveler ou étendre le premier traitement aux dates suivantes :

- du 4 au 7 juin : Régions 122 - 124 - 133 - 134 - 142 et 152
- du 8 au 11 juin : Régions 12 - 22 - 24 - 26 - 103 - 121 - 125 - 129 - 141 - 143 - 145 - 147 et 151
- du 12 au 15 juin : Régions 9 - 37 - 40 - 41 - 52 - 80 - 82 - 85 - 87 (au dessous de 450 m) - 89 - 101 - 102 - 107 - 111 - 115 - 119 - 123 - 130 - 131 - 132 et 146 (au dessous de 400 m).

MOUCHE de la CERISE -

L'insecte est actuellement présent dans toutes les régions de la Circonscription et la protection devra être poursuivie jusqu'à la limite de possibilité d'emploi des différents pesticides.

VER des FRAMBOISES -

Dans les plantations situées au-dessous de 200 m d'altitude un traitement devra être effectué, dans la mesure où l'état des fruits le permettra, dès la première période chaude du mois.

P278

On utilisera un produit à base :

- soit diéthion (Hylemox, Kilspide ou Rhodocide) à 100 gr/hl de matière active.
- soit de Phosalone (Azophène, Dynalone ou Zolone) à 60 gr/hl de mat. act.

GRANDE CULTURE

POMME DE TERRE

MILDIOU -

Les indication du bulletin précédent restent valables.

DORYPHORE -

De nombreuses pontes sont déposées à la face inférieure des feuilles et des jeunes larves ont déjà été observées. Effectuer un traitement après les premières éclosions.

Nous vous rappelons que la lutte contre le doryphore est obligatoire.

CEREALES

PUCERONS sur EPIS -

Dans l'ensemble les infestations restent faibles et ne justifient pas une intervention. Cependant dans certains champs les infestations atteignent 30 à 45 pucerons par épi en moyenne ; un traitement peut être nécessaire.

Nous rappelons que le traitement ne sera décidé que lorsque 2 épis sur 3 portent des pucerons et que la population est en croissance active.

.Ces traitements seront alors effectués le plus tôt possible avec l'une des spécialités suivantes : Pirimor, Zolone ou Azofène, Thiodan, Fendik et Sovi Nexion ou Rhodianex.

REGIONS NATURELLES

Département de la Hte Savoie -

- Cluse d'Annecy de la montagne de la Balme à la limite de la Savoie	Région 68
- Bauges et Bornes	Région 67
- Bassin du Chéran du pont de l'Abîme au Fier	Région 69
- Collines inférieures à l'ouest de la ligne Cruseilles - Alby	Région 70
- Collines supérieures à l'est de cette ligne	Région 72
- Bassin du genevois du pont Carnot à St Cergues	Région 61
- Plaine de Douvaine - Yvoire et côteaux viticoles	Région 63
- Sillon de St Cergues à Thonon et rive du lac au-delà	Région 64
- Plateau entre la région 64 et les préalpes	Région 60
- Préalpes des Dranses et massif du Mont Blanc	Région 65
- Haut bassin de l'Arly	Région 93
- Vallée moyenne de l'Arve de Cheddes à Cluses	Région 66
- Basse vallée de l'Arve, de la Bonne et de la Dranse en aval de Cluses et Taninges	Région 62

Le Chef de Circonscription phytosanitaire "Rhône-Alpes",

R. GIREAU.

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes - Le Directeur-Gérant : P. JOURNET.
Inscription à la C.P.P.A.P. N° 477 AD.